

PREFET DE LA REUNION

Saint-Denis, le **26 DEC 2013**

PREFECTURE

Direction des relations
avec les collectivités territoriales
et du cadre de vie

Bureau du contrôle de légalité et de
l'urbanisme

ARRETE N°2013-2584 /SG/DRCTCV4

relatif à la cartographie des surfaces inondables et des risques pour les six territoires à risque important d'inondation de la Réunion.

LE PREFET DE LA REUNION
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.566-6 et R.566-6 à 9 relatifs aux cartes des surfaces inondables et aux cartes de risques ,

VU la circulaire du 16 juillet 2012 du ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie relative à la mise en oeuvre de la phase « cartographie » de la directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

VU l'arrêté préfectoral n°0066/SG/DRCTV du 25 janvier 2013 fixant la liste des territoires à risques importants d'inondation de la Réunion ;

CONSIDERANT que l'ensemble des communes concernées, intercommunalités concernées, le Conseil Général et le Conseil Régional et l'Office de l'eau ont été consultés d'août 2013 à décembre 2013 sur les cartes d'aléa et d'enjeux de chaque territoire,

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture;

ARRETE

ARTICLE 1

Les surfaces inondables pour trois scénarii d'inondation (probabilité forte, moyenne et faible), la synthèse des aléas inondation et l'exposition aux risques dans les six TRI de la Réunion listées dans

l'annexe jointe au présent arrêté sont approuvées. Elles complètent les informations existantes relatives à la connaissance du risque d'inondation sur ce territoire.

ARTICLE 2

Les cartes listées à l'article 1 et leur rapport d'accompagnement sont mis à disposition du public sur le site internet de la direction de de l'Aménagement de l'Environnement et du Logement (DEAL) de la Réunion et sur d'autres sites relatifs aux risques naturels à La Réunion avant le 31 mars 2014.

ARTICLE 3

Les cartes listées à l'article 1 et leur rapport d'accompagnement seront communiquées aux collectivités concernées par les territoires à risque important d'inondation.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Réunion.

ARTICLE 5

Monsieur le secrétaire général de la Préfecture et Monsieur le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,



Jean-Luc MARX

ANNEXE

Cartes des surfaces inondables pour trois niveaux d'inondation (événements fréquent, moyen, extrême), de synthèse des aléas et d'exposition aux risques dans les TRI, tels que définis à l'article L. 566-6 du code de l'environnement.

Dénomination du territoire à risque important (nature de l'aléa)	Cartes d'aléas , de synthèse et d'expositions aux risques	Liste des communes concernées
Zones urbanisées des communes de Saint-Denis et Sainte-Marie concernées par les bassins versants de la Rivière des Pluies, du Chaudron et de la Rivière Saint-Denis (débordement de cours d'eau)	FRL_DENI_974_04_SI-forte-probabilité-V0	Saint-Denis et Sainte-Marie
	FRL_DENI_974_04_SI-moyenne-probabilité-V0	
	FRL_DENI_974_04_SI-faible-probabilité-V0	
	FRL_DENI_974_04_SI-synthèse-V0	
	FRL_DENI_974_04_exposition-risques-V0	
Zones urbanisées des communes de Saint Pierre et du Tampon concernées par les bassins versants de la Ravine Blanche, la Rivière d'Abord et la Ravine des Cabris (débordement de cours d'eau)	FRL_PIER_974_04_SI-forte-probabilité-V0	Le Tampon et St-Pierre
	FRL_PIER_974_04_SI-moyenne-probabilité-V0	
	FRL_PIER_974_04_SI-faible-probabilité-V0	
	FRL_PIER_974_04_SI-synthèse-V0	
	FRL_PIER_974_04_exposition-risques-V0	
Zones urbanisées de la commune de Saint-Benoît concernées par le bassin versant de la Rivière des Marsouins (débordement de cours d'eau)	FRL_BENO_974_04_SI-forte-probabilité-V0	Saint-Benoît
	FRL_BENO_974_04_SI-moyenne-probabilité-V0	
	FRL_BENO_974_04_SI-faible-probabilité-V0	
	FRL_BENO_974_04_SI-synthèse-V0	
	FRL_BENO_974_04_exposition-risques-V0	
Zones urbanisées de la commune de Saint Paul concernées par le Réseau hydrographique de l'Étang Saint-Paul et Saline Ermitage (débordement de cours d'eau)	FRL_PAUL_974_04_SI-forte-probabilité-V0	Saint-Paul
	FRL_PAUL_974_04_SI-moyenne-probabilité-V0	
	FRL_PAUL_974_04_SI-faible-probabilité-V0	
	FRL_PAUL_974_04_SI-synthèse-V0	
	FRL_PAUL_974_04_exposition-risques-V0	
Zones urbanisées des communes de Sainte-Suzanne et Saint-André concernées par le bassin versant de la Grande Rivière Saint Jean et la rivière Sainte-Suzanne (débordement de cours d'eau)	FRL_SUZA_974_04_SI-forte-probabilité-V0	Sainte-Suzanne et Saint-André
	FRL_SUZA_974_04_SI-moyenne-probabilité-V0	
	FRL_SUZA_974_04_SI-faible-probabilité-V0	
	FRL_SUZA_974_04_SI-synthèse-V0	
	FRL_SUZA_974_04_exposition-risques-V0	
Zone urbanisée de la commune de Saint-Joseph concernée par le bassin versant de la Rivière des Remparts (débordement de cours d'eau)	FRL_JOSE_974_04_SI-forte-probabilité-V0	Saint-Joseph
	FRL_JOSE_974_04_SI-moyenne-probabilité-V0	
	FRL_JOSE_974_04_SI-faible-probabilité-V0	
	FRL_JOSE_974_04_SI-synthèse-V0	
	FRL_JOSE_974_04_exposition-risques-V0	